



Introduction - copyright et mentions légales

Simplon Boulogne-sur-Mer



THE BATTLE OF COPYRIGHT



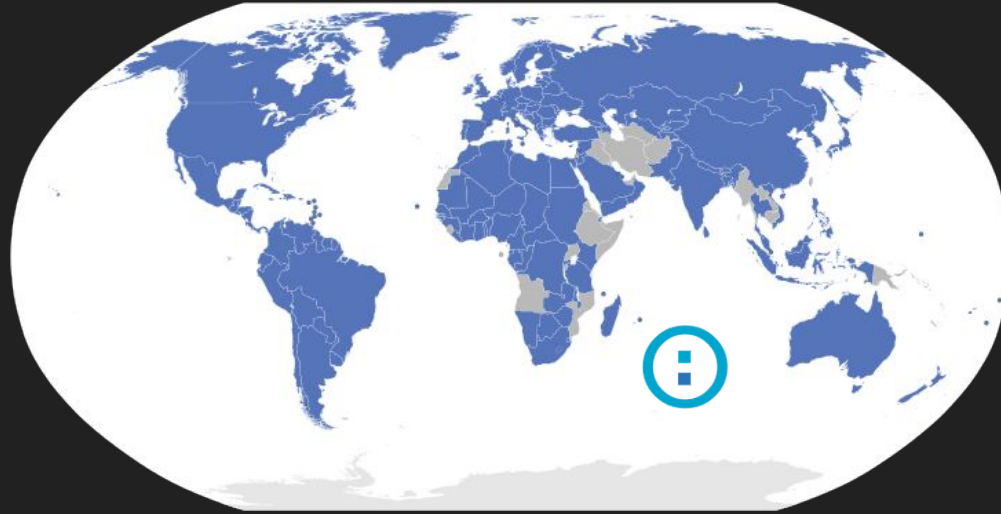
Source <https://secure.flickr.com/photos/christopherdombres/5814893360/in/photostream/>
Author Christopher Dombres



Droit d'auteur

≠

Copyright



Convention de Berne *19 Sept 1886*

Instaure une protection des œuvres publiées comme non publiées, sans formalité d'enregistrement, mais les États peuvent exiger qu'elles fassent l'objet d'une fixation matérielle. La Convention prévoit la reconnaissance du droit moral par les États signataires, et impose **une durée de protection minimale de cinquante ans *post mortem***.

Lors de leur adhésion, les États-Unis ont cependant formulé une réserve leur permettant de ne pas appliquer le droit moral.



Le symbole © doit être suivi de :

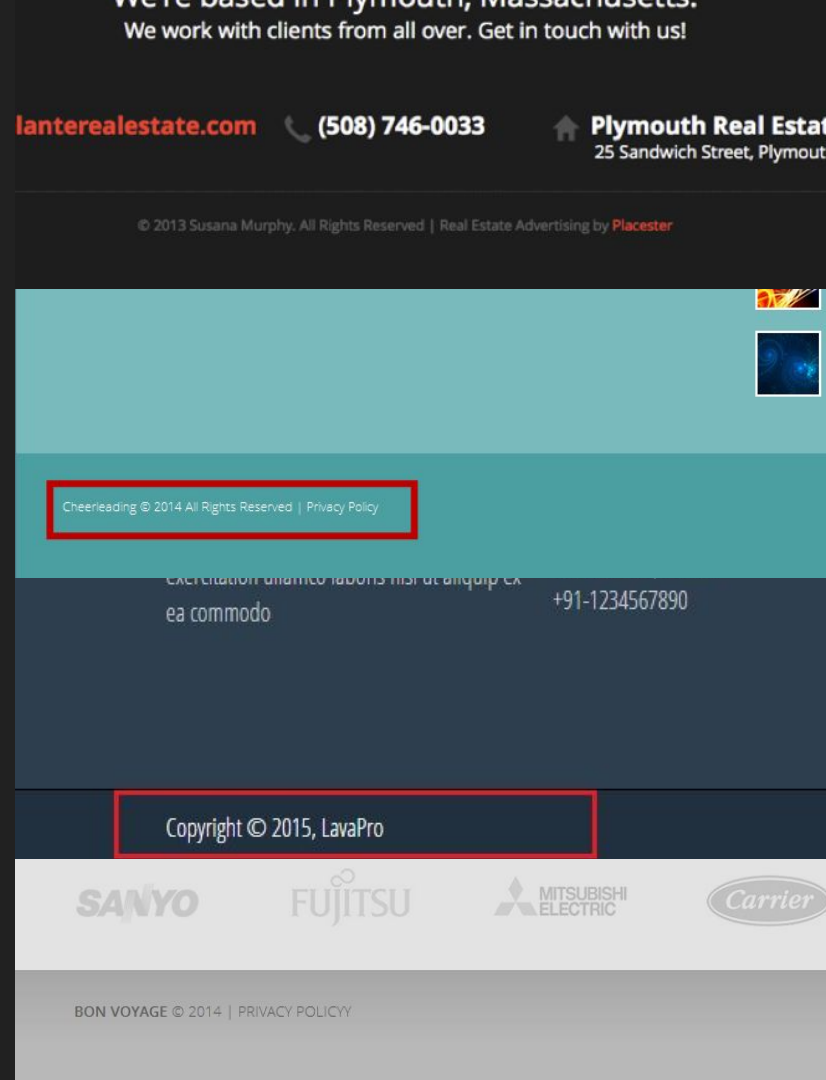
- l'année de la publication
- Nom de l'auteur ou de la société à l'origine du **dépôt du copyright.**

Le copyright est autorisé en France dans la mesure où il s'applique à toute oeuvre concernée pour le droit d'auteur.



Pour un site web ...

Le copyright se trouve dans le footer. Si il y a absence du ©, chaque éléments présents (textes, images, vidéos, sons, code, etc ...) **sont quand même protégés.**





On peut également retrouver la mention “tous droits réservés” en lieu et place du copyright, néanmoins, l’ajout de ces mentions *n’apportent aucune protection juridique en France.*

Elles permettent uniquement d’informer le public que l’oeuvre est bien soumise au droit d’auteur.



Dépôt de Copyright ?





Attention : ne pas confondre le copyright avec les mentions légales.



“Tous les sites internet édités à titre professionnel, qu'ils proposent des ventes en ligne ou non, doivent obligatoirement indiquer les mentions légales”



Pour un entrepreneur individuel : nom, prénom, domicile

Pour une société : raison sociale, forme juridique, adresse de l'établissement ou du siège social (*et non pas une simple boîte postale*), montant du capital social

Adresse de courrier électronique

Numéro de téléphone

Pour une activité commerciale : numéro d'inscription au registre du commerce et des sociétés (RCS)

Pour une activité artisanale : numéro d'immatriculation au répertoire des métiers (RM)

En cas d'activité commerciale : numéro individuel d'identification fiscale numéro de TVA intracommunautaire

Pour une profession réglementée : *référence aux règles professionnelles applicables et au titre professionnel*

Nom et adresse de l'autorité ayant délivré l'autorisation d'exercer *quand celle-ci est nécessaire*

Nom du responsable de la publication

Coordonnées de l'hébergeur du site : *nom, dénomination ou raison sociale, adresse et numéro de téléphone*

pour un site marchand, conditions générales de vente (CGV) : prix (exprimé en euros et TTC), frais et date de livraison, modalité de paiement, service après-vente, droit de rétractation, durée de l'offre, coût de la technique de communication à distance

Numéro de déclaration simplifiée Cnil, dans le cas de collecte de données sur les clients (*non obligatoire, mais recommandé*).